



Comment divorcer avec un algerien vivan en algerie

Par **zainab**, le **11/06/2008** à **09:56**

bonjour je m apel zainab j ai 28ans je me suis marie avec un algerien le 15septembre 2005 a baglhia a cote de bordj menael a 30km de tizi ouzou en algerie nous avons fait l acte al a mairie la bas j ai commis la plus grosse erreur de ma vie je le regrette beaucoup j ai tout annule a l ambassade a l heure d aujourdui il et en algerie j aimerai savoir si il peut revenir en france moi je me suis renseigne en france je peu pa me marier j ai rencontrer kelkun dan ma vie mais ce mariage en algerie me bloque j ai annule la transcription de mon mariage en algerie j aimerai savoir comment faire pour divorcer de la france je suis de nationalite francaise il ma menace a maintes de reprises de me tuer si je divorcait je me suis rendu compte kil ete deja fiancee en algerie kil en voulait ka mes papiers svp je vous en supplie aidez moi je vous en supplie aidez moi comment puis je faire pour divorcer en france merci par avnce de votre soutien salam alikhoum j espere que vpus serz nombreux a me repondre

Par **jeetendra**, le **11/06/2008** à **10:32**

bonjour, est ce que votre acte de mariage a été transcrit à nantes, avez vous reçu une copie de la transcription, cordialement

Par **zainab**, le **11/06/2008** à **13:04**

bonjour merci d avoir repondu non mon mariage na pa ete transcrit a nantes car a l epoque j

etais sous curatelle 512 j avais reçu une lettre de nantes me demandant la photocopie de mon jugement de curatelle je le pas transmise a ce jour je ne suis plus sous curatelle la mesure est levée je sais que je suis pas parti à la mairie retirer un extrait d acte de naissance il n'y a rien de mentionner en ce qui concerne mon mariage merci déjà de m avoir répondu merci beaucoup aidez moi j'en ai besoin

Par **zainab**, le **11/06/2008 à 13:07**

la transcription n'a pas été faite juste est-ce qu'il peut revenir en France il faudra mon accord

Par **jeetendra**, le **11/06/2008 à 14:31**

re-bonjour, si la transcription du mariage n'a pas été faite à Nantes, aux yeux de la loi française vous n'êtes pas encore marié, par contre aux yeux de la loi algérienne si, par contre si il veut venir en France ça va être très difficile côté visa, bon après merci à vous

Par **zainab**, le **12/06/2008 à 01:05**

j aimerais savoir comment divorcer avec lui les démarches et connaître un avocat pas cher ça fait 3 ans que je suis mariée avec lui on m'a dit qu'au bout de 5 ans si le divorce n'a pas été prononcé il peut revenir en France est-ce vrai et quelles sont les démarches à suivre les organismes à contacter en France pour que je puisse divorcer lui ne va pas divorcer est-ce que il sera obligé de divorcer avec moi et si il revient en France il peut rien faire avec son livret de famille algérien

Par **sofiane02**, le **12/06/2008 à 13:59**

Bonjour, j'espère que vous pourrez me conseiller. Voilà je suis née en Algérie de nationalité algérienne Je me suis mariée avec une femme de nationalité française en 27 octobre 2007 en Algérie. Il se trouve que je ne veux plus aller + loin car je me suis rendue compte que cela a été trop vite j'ai pu envoyer doc à Nantes pour la transcription de mon livret de famille. Alors voilà je veux tout stopper annuler ce mariage civil et retrouver ma liberté. merci de me dire ce que je peux faire. Dans l'attente de réponses que j'espère plus que favorables, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations respectueuses